



Le chèque-vacances, géré par l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances (ANCV), peut être utilisé dans tous les établissements touristiques, culturels, sportifs, hôteliers et de restauration agréés, en métropole ou dans les DOM TOM, et partout où est affiché le sigle «Bienvenue chèque-vacances» (124 200 enseignes partenaires).

Vous trouverez des renseignements sur le site www.ancv.com

Le Chèque-Vacances Classic

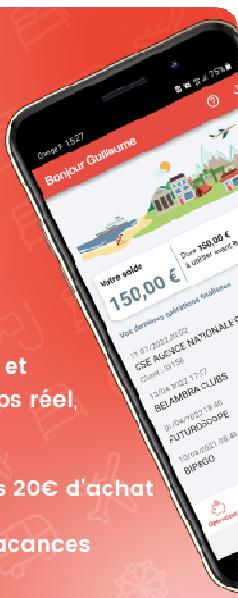
Parce qu'on connaît tous nos classiques.

- ✓ Coupures de 10, 20, 25 et 50 € X
- ✓ Règlement sur place ou par courrier
- ✓ Auprès du réseau Chèques-Vacances Classic
- ✓ Chéquier personnalisé avec votre nom et le logo de votre entreprise
- ✓ À partager avec toute la famille
- ✓ Possibilité de changer librement de format à tout moment, dès 30€, depuis leguide.ancv.com pour passer au format digital

Le Chèque-Vacances Connect

Parce que votre smartphone sait faire autre chose que des photos en voyage.

- ✓ Un compte à activer en ligne et un accès à son solde en temps réel, 24h/24, 7j/7
- ✓ Dépense au centime près dès 20€ d'achat
- ✓ Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect
- ✓ Possibilité de changer librement de format à tout moment, dès 30€, depuis leguide.ancv.com pour passer au format papier
- ✓ Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place ou à distance et en ligne



L'A.P.C.D. 15 accepte le paiement en chèque-vacances pour les locations et les voyages.

L'obtention de chèques-vacances se fait par une demande auprès de l'Amicale du Personnel du Conseil départemental.

Pour bénéficier du chèque-vacances, il faut d'abord être adhérent et constituer une épargne. Il est proposé à l'adhérent d'épargner une somme allant de 200 € à 800 € par an, divisor en 5 ou 10 mensualités (par virements ou par chèques). (Voir tableau au verso)

Au terme du placement, l'APCD15 majorera l'épargne, par une prime, en fonction du Quotient Familial de l'adhérent.

▪ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Retrait du dossier à partir du site (www.apcd15.org) ou à retirer au bureau de l'Amicale.
- Le dossier doit être transmis complet et dans les délais prévus
- Fournir l'avis d'imposition de tous les membres du foyer (pour 2026, l'avis d'imposition 2025 des revenus 2024) dans leur intégralité,
- Un ou deux dossiers par adhérent et par an dans la limite d'un versement annuel de 800€ par adhérent
- Toute rupture du contrat de travail entraîne la fin de l'adhésion à l'Amicale et de ce fait l'arrêt des prestations au jour de la fin du contrat.

En cas de dossier "chèques vacances" en cours, l'A.P.C.D.15 remboursera les mensualités versées sans y ajouter l'épargne prévue à terme échu.

▪ DÉLAIS LIMITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

- **Le 30 novembre 2025** pour un 1^{er} règlement en janvier 2026
Livraison : soit juin ou novembre
- **Le 30 avril 2026** pour un 1^{er} règlement en juin 2026
Livraison : novembre



▪ BARÈME DES BONIFICATIONS VERSÉES

Quotient Familial	TRANCHE 1		TRANCHE 2		TRANCHE 3		TRANCHE 4		TRANCHE 5	
	0 à 928 €	928,01 € à 1348	1348,01 à 1832 €	1832,01 à 2382 €	Au-delà de 2382,01 €					
Montant épargné	Majorat. APCD15	Total perçu	Majorat. APCD15	Total perçu	Majorat. APCD15	Total perçu	Majorat. APCD15	Total perçu	Majorat. APCD15	Total perçu
200 €	80	280 €	60	260 €	40	240 €	20	220 €	10	210 €
400 €	160	560 €	120	520 €	80	480 €	40	440 €	20	420 €
600 €	240	840 €	180	780 €	120	720 €	60	660 €	30	630 €
800 €	320	1 120 €	240	1 040 €	160	960 €	80	880 €	40	840 €

QUOTIENT FAMILIAL

Le Quotient Familial se calcule comme suit : Avis d'imposition du foyer 2025 sur les revenus 2024

Revenu fiscal de référence : 12
Nombre de personnes au foyer (1)

Pour plus de précisions voir le livret d'accueil.

**NE PAS
AGRAFER
(documents et chèques)**

**DEMANDE DE CHEQUES
VACANCES - ANNEE 2026**



Je soussigné(e)

Nom : _____ Prénom : _____

Mail personnel (obligatoire) : _____ @ _____
N° Téléphone _____

Modalités de règlements : par virements ou par chèques
(à défaut de précision nous validerons le choix « par virements » – sans versement effectué, le dossier sera clôturé)

Durée :

Du **05 janvier au 05 mai** Du **05 juin au 05 octobre** Du **05 janvier au 05 octobre**

Versement en une seule fois	
Montant épargné	€
Prime Amicale	€
Montant total	€
<u>1 seul choix possible</u>	
<input type="checkbox"/> e-connect	
<input type="checkbox"/> papier (à préciser ci-dessous)	
nombre de chèques de 10€	
nombre de chèques de 20€	
nombre de chèques de 50€	

Versement en deux fois (maximum 800€ d'épargne)			
Janvier à mai 2026		Juin à octobre 2026	
Montant épargné	€	Montant épargné	€
Prime Amicale	€	Prime Amicale	€
Montant total	€	Montant total	€
<u>1 seul choix possible</u>			
<input type="checkbox"/> e-connect			
<input type="checkbox"/> papier (à préciser ci-dessous)			
nombre de chèques de 10€		nombre de chèques de 10€	
nombre de chèques de 20€		nombre de chèques de 20€	
nombre de chèques de 50€		nombre de chèques de 50€	

Si vous envisagez de régler votre location ou voyage auprès de l'amicale, merci de privilégier les coupures de 50€.

En ANCV-Connect (rappel, le mail est obligatoire)

A _____, le _____

Signature de l'agent,

Pour chaque virement dans « Motif bénéficiaire » (PRECISER le Nom et Prénom de l'adhérent UNIQUEMENT)

Prise en compte de la demande seulement si l'agent est adhérent. Tout dossier incomplet ou transmis hors délai, ne sera pas pris en compte. **Les virements doivent impérativement avoir lieu le 5 de chaque mois – C'est un impératif et de bien respecter les modes de versements choisis.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion des adhésions dont le responsable est le Président(e) de l'APCD15. Les destinataires des données sont les prestataires relevant de ce domaine.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APCD15 (28 avenue Gambetta -15000 AURILLAC). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

UNIQUEMENT POUR L'OPTION VIREMENTS

**A TRANSMETTRE par vos soins
A VOTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE OU A METTRE
EN PLACE SUR VOTRE ESPACE BANQUE**

DEMANDE DE VIREMENTS D'OFFICE

Objet : ordre de virements d'office

Aurillac, le

Je vous demande d'effectuer au profit de

**L'AMICALE DU PERSONNEL DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
COMPTE CHEQUES VACANCES,**

les virements suivants :

Date d'exécution des opérations : **le 5 de chaque mois**

- Du 05 janvier 2026 au 05 mai 2026**
- Du 05 janvier 2026 au 05 octobre 2026**
- Du 05 juin 2026 au 05 octobre 2026**

D'un montant mensuel de : _____ €

Ces virements seront effectués sur le compte dont les références sont indiquées ci-dessous :

Intitulé : **APCD 15 – COMPTE CHEQUES VACANCES**

Domiciliation : **CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**

R.I.B. : **16806 – 04821 – 21887535000 – 37**

IBAN : **FR76 1680 6048 2121 8875 3500 037**

SWIFT : **AGRIFRPP868**

Les virements doivent impérativement avoir lieu le 5 de chaque mois – C'est un impératif et de bien respecter les modes de versements choisis.

Chaque virement comportera la référence suivante :

M. ou Mme _____

(PRECISER le Nom et Prénom de l'adhérent UNIQUEMENT)

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature du titulaire du compte,
Nom – Prénom.